



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fedel@cgt-fapt.fr

Cotisation santé des fonctionnaires d'Orange :

Enfin la direction ouvre la négociation !

Montreuil, le 23 octobre 2014

Ce 22 octobre la direction a ouvert les négociations concernant la participation de l'entreprise à la cotisation santé des fonctionnaires, comme elle s'y était engagée à la fin du premier semestre.

Un premier pas....

Pour la CGT, c'est un premier pas vers une réponse à la revendication légitime et attendue par les fonctionnaires, de la prise en charge de la cotisation mutuelle. C'est le résultat de toutes les actions menées. Tout réside maintenant dans la volonté des personnels concernés de se faire entendre pour obtenir une réponse à la hauteur de leurs attentes.

Mais une proposition insuffisante :

Le principe énoncé par la direction est : une contribution moyenne de l'entreprise pour les fonctionnaires équivalente à la contribution moyenne de l'employeur pour les salariés de droit privé.

La direction a parlé d'une participation qui atteindra progressivement 652 € annuels.

A terme ce sont 54€ par mois qui seront versés. Mais nous ne connaissons ni le montant de départ, ni l'échelonnement dans le temps qui prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

La CGT demande d'ores et déjà :

- le versement immédiat des 54€,
- une participation équitable de l'employeur. En effet, pour un salarié de droit privé, Orange estime la cotisation moyenne santé sur une année à **1087,35€**. La part employeur étant de 60%, la participation est donc de 652,41€ (base de la proposition). Pour un fonctionnaire la cotisation moyenne annuelle santé est d'environ 1440€. La part employeur devrait alors être de 72€. Un manque à gagner que la direction pourrait prendre en charge. En effet, la mesure n'aura pas un impact important pour l'entreprise au regard des 30000 départs d'ici 2020,
- la compensation des impacts fiscaux,
- une clause de revoyure.

La CGT revendique une participation de l'employeur immédiate à minima à 60% du niveau 3 de la MG.

Ensemble nous pouvons le gagner.

**Élections CE-DP-CAP/Orange
du 18 au 20 novembre 2014**

**Pour bien vivre
son travail**

Le Vote

